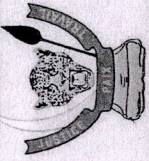


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 054/2023

A LA SOCIETE UNITED S.A

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/ARMP/FT/CGPMP/2023, conclu avec l'Autorité des Marchés Publics, pour un montant total hors taxe de dollars américains douze mille cent quatre-vingt-neuf, quarante et un centimes (USD 12 189,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatre-vingt-cinq, trente-deux centimes (USD 85,32).

Fait à Kinshasa, le 24/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général